

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

### Finances, Commande publique, Moyens

#### Finances

#### **9. Actualisation des tarifs de mutualisation 2020 et 2021**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération du 23 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature des conventions de mutualisation des services entre Vire Normandie d'une part, l'Intercom de la Vire au Noireau, le C.C.A.S. et les EPICs Eau et Assainissement d'autre part.

Cette convention pluriannuelle (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020) précise les conditions de remboursement comme suit : « une demande de remboursement des dépenses arrêtées au 31 octobre sera adressée par la Commune au C.C.A.S., à la Communauté de Communes et aux EPICs début décembre de l'année en cours. Une régularisation des dépenses sera faite dans les 2 mois suivant l'adoption du Compte Administratif de l'année n-1, sur la base d'un mémoire visé des parties concernées ».

Pour les années 2020 et 2021 les tarifs des services supports et opérationnels conformément aux Comptes Administratifs 2020 et 2021 figurent en annexe.

Un mémoire sera adressé à chaque partenaire sur le coût unitaire de chaque service multiplié par le nombre d'heures réalisées. Le tarif est calculé comme suit :

- **Pour le service Ressources humaines** : Coût unitaire X nombre de bulletins de paie
- **Pour le service Communication** : Coût du service x nombre d'heures
- **Pour le service Affaires Juridiques** : Coût du service x nombre d'heures
- **Pour le service commande publique** : Coût du service x nombre d'heures

2021/09/27 24 Délibération n°2021/09/27/24 du 27 septembre 2021 à 20h30 Page 2 sur 6 Le temps horaire est déterminé par type de procédure :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/09 du 7 novembre 2022 à 20h30



**Procédures formalisées :**

ACTIVITÉS	Temps horaire
1. Lancement d'une consultation : recueil des besoins, rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP, règlement de consultation, acte d'engagement) et de l'avis de publicité.	6h
2. Suivi de la procédure : - gestion des questions/réponses, - ouverture des plis, - relecture du rapport d'analyse des offres, rédaction de demandes de précisions des offres - préparation et suivi de la commission d'appel d'offre/commission DSP, - rédaction des courriers de rejet + notification - Préparation du marché : rédaction acte d'engagement, courrier de notification et éventuelle mise au point - Contrôle de légalité - notification du marché, transmission au service financier et rédaction de l'avis d'attribution	12h détaillées ainsi : 1h 1h 2h 3h 2h 1h 1h 1h
<b>TOTAL</b>	<b>18h</b>

**MAPA :**

ACTIVITÉS	Temps horaire
1. Lancement d'une consultation : recueil des besoins, rédaction des pièces administratives du DCE (CCAP, règlement de consultation, acte d'engagement) et de l'avis de publicité.	6h
2. Suivi de la procédure : - gestion des questions/réponses, - ouverture des plis, - relecture du rapport d'analyse des offres, rédaction des courriers de négociation - rédaction des courriers de rejet + notification - Préparation du marché : rédaction acte d'engagement, courrier de notification et éventuellement mise au point + contrôle de légalité - notification du marché et transmission au service financier	10h détaillées ainsi : 1h 2h 2h 2h 2h 1h
<b>TOTAL</b>	<b>16h</b>

**Consultations Inférieures à 40 000€ HT avec mise en concurrence**

ACTIVITÉS	Temps horaire
1. Lancement d'une consultation : recueil des besoins, rédaction des pièces administratives du DCE (CCP, règlement de consultation, acte d'engagement)	3h
2. Suivi de la procédure : - Ouverture des plis, relecture du rapport d'analyse des offres et information aux candidats non-retenus. - Attribution du marché : rédaction acte d'engagement, courrier de notification et éventuelle mise au point, notification du marché et transmission au service financier	4h détaillées ainsi : 2h 2h
<b>TOTAL</b>	<b>7h</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/09 du 7 novembre 2022 à 20h30

Avenant (rédaction + signature + notification)	2h
Sous-traitance (signature + notification)	1h
Réception des travaux	2h

- Pour le service voirie : Coût du service x nombre d'heures
- Pour le service mécanique : Coût du service x nombre d'heures

Pour toutes les prestations de services, l'unité de fonctionnement correspond au nombre d'heures réalisées hormis pour le service RH (unité de fonctionnement = bulletin de salaire). Pour le service Systèmes d'information, une convention spécifique est établie annuellement.

Service	Unité de fonctionnement	2020	2021
Ressources humaines	Bulletin de paie x coût	58,26	63,86
Service Juridique	Nombre d'heures x coût	29,42	25,25
Service communication	Nombre d'heures x coût	26,37	24,81
Service commande publique	Nombre d'heures x coût	18,81	19,86
Service courrier	Nombre d'heures x coût	19,26	16,32
Bureau d'étude	Nombre d'heures x coût	23,72	23,53
Voirie entretien	Nombre d'heures x coût	20,03	21,16
Espaces verts	Nombre d'heures x coût	20,16	21,41
Développement durable	Nombre d'heures x coût	25,27	25,40
Bâtiment	Nombre d'heures x coût	22,63	23,60
Accueil physique et téléphonique	Nombre d'heures x coût	19,98	19,87
Magasin	Nombre d'heures x coût	17,11	17,22
Mécanique	Nombre d'heures x coût	19,81	19,82
Entretien des locaux	Nombre d'heures x coût	19,70	18,48
Fourniture de carburant	Tarif au litre (nombre de litres consommés)	Suivant consommation	

Considérant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 19 Octobre 2022 et du Bureau Municipal du 25 Octobre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/09 du 7 novembre 2022 à 20h30

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur les tarifs de mutualisation 2020 et 2021.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/09 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/09 du 7 novembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/09 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.